



**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-et-un, à neuf heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le quatorze janvier deux mille vingt-et-un, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Pour la CA Agglomération du Choletais :			
Jean-François BAZIN	<i>Ayant donné pouvoir à Cédric VAN VOOREN</i>	Christine DECAENS	<i>Présente</i>
Marie-Christine GALY	<i>Présente</i>	Annick JEANNETEAU	<i>Présente</i>
Christophe PIET	<i>Présent</i>	Cédric VAN VOOREN	<i>Présent</i>
Pour la CA Mauges Communauté :			
Isabelle BILLET	<i>Présente</i>	Anne-Rachel BODEREAU	<i>Absente</i>
Chantal GOURDON	<i>Présente</i>	Isabelle HAIE	<i>Présente</i>
Christian LAURENDEAU	<i>Présent</i>	Gilles PITON	<i>Présent</i>
Pour la CA Clisson Sèvre et Maine Agglo :			
Philippe BRETAUDEAU	<i>Ayant donné pouvoir à Danièle GADAIS</i>	Stéphane ENTEME	<i>Présent</i>
Danièle GADAIS	<i>Présente</i>	Claude HERVE	<i>Excusé</i>
Agnès PARAGOT	<i>Absente</i>		
Pour la CC Sèvre & Loire :			
David BOUDAUD	<i>Ayant donné pouvoir à Xavier RINEAU</i>	William DUCHIER	<i>Absent</i>
Christian LUNEAU	<i>Absent</i>	Xavier RINEAU	<i>Présent</i>

Le comité Syndical compte 21 élus :

- 13 sont présents,
- 3 ont donné pouvoir,
- 1 est excusé,
- 4 sont absents.

Le quorum étant atteint (13 élus présents sur 21), le Comité Syndical a valablement délibéré.

Monsieur Xavier RINEAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

En application des textes législatifs et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance précédente de l'assemblée délibérante est soumis à approbation lors de la séance suivante du Comité Syndical.

La dernière séance en date est celle du jeudi 17 décembre 2020.

Le compte-rendu de cette séance a été adressé début janvier aux membres du comité syndical.

Jusqu'à ce jour, il n'a fait l'objet d'aucune remarque. Si le Comité Syndical souhaite le modifier à la demande d'un ou plusieurs membres, il appartient de procéder à un vote sur ces demandes car seule l'assemblée délibérante dispose de ce pouvoir conformément aux dispositions en vigueur.

Considérant la nécessité d'approuver le compte-rendu de la séance précédente,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- **d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020.**

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation. Cette communication ne donne pas lieu à un vote du Comité Syndical puisque les textes précisent qu'il ne s'agit que de rendre compte des décisions prises par le Président, bénéficiaire de la délégation.

Depuis la séance précédente du 17 décembre 2020, le Président a donc pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par le Comité Syndical :

- Décision n°2021/01 portant acceptation de l'offre présentée par la Société LANDAIS pour la réhabilitation des enrobés du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels selon les caractéristiques suivantes :
 - Rabotage de la chaussée existante sur 1 400 m²
 - Purge sur 50 cm pour 400 m²
 - Revêtements GB3 0/14 sur 12 cm pour les purges (400 m²)
 - Revêtement BBSG 0/10 sur 6 cm pour 1 800 m²
 - Prix unitaire des travaux :
 - o Purges : 50,20 €/m²
 - o Enrobés : 13,80 €/m²

Considérant l'obligation de rendre compte des décisions prises par le Président en application de l'attribution exercée par délégation du Comité Syndical,

Monsieur le Président indique que les 3 devis reçus sont inférieurs aux estimations initiales et que l'entreprise retenue est presque 50% moins chère que le prévisionnel.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- de prendre acte de la décision du Président intervenue au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant.

3 - RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE D'UNE ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS

Dans le cadre du rapprochement entre le statut de la fonction publique et les règles applicables aux salariés de droit privé, les employeurs publics doivent mettre en place un programme d'action sociale au bénéfice de leurs agents.

Naturellement chaque employeur public territorial dispose de sa liberté pour déterminer et organiser les actions qu'il souhaite mettre en place au profit de ses agents.

C'est ainsi que le Syndicat Mixte Valor3e adhère depuis sa création, le 1er janvier 2006, au Comité des Œuvres Sociales de Maine-et-Loire. Cette structure hébergée par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire propose différentes offres et permet l'accès au CNAS (Centre National d'Action Social).

Sur la proposition du Président, le Bureau de Valor3e a donné son accord pour que ce dispositif soit complété par la mise en place d'un système de ticket de chèques déjeuner d'une part, et la participation à la protection sociale d'autre part.

Il appartient au comité syndical de se prononcer sur les éléments caractéristiques de ces dispositifs afin de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour qu'il puisse émettre un avis avant la mise en œuvre effective des deux dispositifs.

Les caractéristiques essentielles du système des tickets chèques déjeuner seront les suivantes :

- La valeur faciale d'un ticket est de six euros
- L'employé et l'employeur se partagent à part égale le financement de cette somme (3€ chacun)
- Ce mécanisme sert à financer le déjeuner du midi
- Le dispositif est possible pour cinq jours maximal par semaine et il est proratisé selon le temps de travail effectif
- Il n'est pas possible de bénéficier du mécanisme durant la période des congés annuels
- Les bénéficiaires du système sont les agents titulaires ainsi que les agents contractuels si leur contrat de travail a une durée supérieure à un (1) mois

Les caractéristiques essentielles du mécanisme de participation à la protection sociale des agents seront les suivantes :

- L'employeur verse à ses salariés une participation pour couvrir ses dépenses d'assurance santé si ces derniers adhèrent à une mutuelle labellisée selon le décret n°2011-1474 du 8/11/2011
- Cette participation varie en fonction de la catégorie de chaque agent
 - 25€ mensuel pour un agent de catégorie A
 - 30€ mensuel pour un agent de catégorie B
 - 35€ mensuel pour un agent de catégorie C
- Une bonification de 10 € mensuels par enfant à charge est accordée sur présentation d'un certificat de scolarité jusqu'au 20 ans de l'enfant
- Les bénéficiaires du système sont les agents titulaires ainsi que les agents contractuels si leur contrat de travail a une durée supérieure à six (6) mois

Après l'avis du Comité Technique, le Syndicat Mixte Valor3e devra mettre en place une convention avec un organisme éditeur des tickets chèque déjeuner (Groupe Up ou Edenred) pour permettre l'édition chaque mois des tickets cofinancés par l'employeur et l'employé.

La date de mise en route de ces actions au bénéfice des agents est fixée au 1^{er} juillet 2021.

Considérant l'importance d'accompagner socialement et de protéger ses agents pour Valor3e.

Monsieur le Président explique qu'un tel dispositif existe dans sa commune, dans son EPCI et que les montants proposés sont à des niveaux équivalents. Il précise que les tickets chèque déjeuner permettent de payer le restaurant ou les courses alimentaires afin de constituer le repas de la pause méridienne. En termes financiers, ces deux dispositifs représentent en année pleine une dépense maximale légèrement supérieure à 3 200 € (3 213 € exactement).

Les membres du Comité Syndical expriment leur approbation à ces deux nouveaux dispositifs d'action sociale.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- **d'approuver la mise en place d'une action sociale au bénéfice des agents sous la forme de :**
 - Accès à un système de tickets chèque déjeuner
 - Participation au financement d'une mutuelle de santé labélisée
- **de valider les caractéristiques essentielles de chaque dispositif comme présentées ci-dessus,**
- **de solliciter l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Maine-et-Loire,**
- **de mandater le Président pour consulter les entreprises assurant ces services de titres déjeuner,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

4 - RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN(E) STAGIAIRE

D'ici à la fin du premier semestre 2021, le Syndicat Mixte Valor3e va devoir lancer les études suivantes :

- Étude sur les bio déchets
- Étude sur l'évolution des compétences du syndicat avec les bas de quai de déchetterie

En parallèle il faut lancer ou suivre les projets suivants :

- La reconversion du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels
- Le renouvellement du marché d'exploitation de l'unité de tri compostage
- La création d'un second quai de transfert sur le territoire de l'Agglomération du Choletais
- L'accompagnement de la SPL UniTri vers son personnel propre

Pour réaliser tout cela ainsi que pour assurer le travail quotidien l'équipe de Valor3e représente 2,6 équivalents temps plein. Malgré le recours à des bureaux d'études extérieurs pour accompagner et préparer les futures décisions, le risque est que la structuration du Syndicat Mixte Valor3e cause un engorgement et que cela finisse par ralentir la prise de décision du Comité Syndical.

Il est donc nécessaire d'accompagner en interne tous ses nouveaux projets. En effet dans les prochaines semaines et dans les prochains mois il va falloir :

- Préparer la consultation des entreprises
- Effectuer le recollement des données au sein des collectivités adhérentes
- Créer des bases de donnée pour préparer le travail de bureau d'études
- Suivre et accompagner les bureaux d'études

Face à ce surcroît d'activité, le Bureau propose d'avoir recours à un(e) stagiaire. L'idée étant de recruter un(e) étudiant(e) en deuxième année de Master pour effectuer son stage de fin d'études.

Considérant le nécessaire renforcement des équipes de Valor3e pour accompagner le lancement de ces projets.

Monsieur le Président demande à ce que soit vérifié la possibilité de bénéficier d'une aide régionale dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'emploi des jeunes. En termes financiers, un(e) stagiaire est rémunéré à hauteur de 3,90 € net de charges par heure travaillée.

Monsieur le Président explique également que si la personne donne satisfaction, à l'issue de son stage il pourra être envisagé de basculer vers un contrat à durée déterminée si les études nécessitent toujours un renforcement des équipes de Valor3e.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe du recours à un(e) stagiaire pour accompagner Valor3e durant cette période de lancement des consultations et des études,**
- **de mandater le Président pour rédiger une fiche de poste à partir des éléments cités ci-dessus,**
- **d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts pour cela au chapitre 012 « dépenses de personnel »**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

5 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2021

Le budget primitif 2021 est soumis au vote de l'assemblée délibérante suite à la présentation et à la discussion des orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la dernière séance, à savoir le 17 décembre 2020.

Comme tous les ans, l'exercice financier 2021 a été établi par Valor3e dans un cadre prudent en minorant ses recettes et en augmentant ses dépenses. La préparation budgétaire a été présentée au groupe de travail Finances mis en place après le renouvellement général de l'assemblée délibérante.

En complément du document budgétaire officiel, la délibération ci-dessous présente, en quelques lignes, certains éléments incontournables qui vont se traduire en termes financiers pour l'année qui démarre.

En termes de tonnages

Les tonnages prévisionnels d'ordures ménagères résiduelles à traiter pour 2021 sont estimés stables par rapport à ceux des années précédentes. En effet avec l'extension des consignes de tri mises en place sur tout le territoire, nous constatons que les habitants ont changé leurs habitudes. Les derniers changements de fréquence de collecte sont également un important levier pour modifier les comportements individuels. Dès lors, nous tablons sur une prévision annuelle de 38 000 tonnes à traiter. À titre indicatif, cela représente une production de déchets d'environ 110 kg par habitant. Pour rappel, après leur collecte, les déchets sont accueillis sur :

- Usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges
- Le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine
- Le centre de transfert de Montilliers

À partir de ces trois sites, les ordures ménagères résiduelles seront traitées au sein d'équipements privées et publiques qui sont respectivement :

- L'usine d'incinération du SIVERT EST ANJOU à Lasse
- L'usine d'incinération ALCEA à Nantes
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de BOUYER LEROUX à la Séguinière
- Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges

Au-delà des ordures ménagères résiduelles, Valor3e assure le tri des déchets recyclables. Pour cela la prévision annuelle s'établit à 14 350 tonnes. Même si l'extension des consignes de tri s'appliquent depuis plusieurs années, cela fait croître les tonnages chaque année de manière soutenue et régulière.

En matière de tri, la coopération avec les EPCI du Nord Deux-Sèvres est effective puisqu'elle a permis, entre autres, de saturer le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Depuis janvier 2019 l'organisation générale du tri est la suivante :

- Groupement de commandes entre Valor3e et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, les Communautés de Communes du Thouarsais, de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Parthenay Gâtine.
- Le tri des emballages pour Valor3e et les Communautés de Communes du Thouarsais et de l'Airvaudais-Val du Thouet est effectué au sein du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels,
- Le tri simplifié des multi matériaux pour Valor3e, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est assuré sur le site de BRANGEON ENVIRONNEMENT à Cholet.
- Le flux plastiques issu du tri simplifié est envoyé vers le centre de tri Arc en Ciel 2034 à Couëron pour être sur-trié.

Pour l'année 2021, le seul changement notable à attendre est la modification du paiement des prestations. En effet, suite aux décisions prises lors du Comité Syndical du 17 décembre 2020, chaque membre du groupement de commandes assure depuis le début de cette année le paiement des prestations correspondant à ses tonnages.

Les marchés publics de traitement et de tri

L'activité de Valor3e s'organise autour d'une douzaine de marchés publics liés au cœur de son activité.

En termes de marchés publics importants, l'année 2020 a été marquée par :

- Le démarrage du nouveau marché d'exploitation de la station de traitement biologique des lixiviats de Bourgneuf-en-Mauges au 1^{er} juillet 2020

En 2021, l'actualité des marchés publics sera pour Valor3e :

- La fin, après cinq années, du marché d'exploitation du quai de transfert de Saint-Germain-sur-Moine (fin prévue le 31 août 2021)

En termes financiers, les tableaux ci-dessous présentent par poste de dépenses les crédits nécessaires pour assurer chacune des missions de Valor3e pour l'année 2021.

En matière de traitement des ordures ménagères résiduelles :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
Marché 2007/08			
Exploitation TMB Bourgneuf	44,00 €	20 000	880 000 €
Marché 2012/05			
Exploitation ISDND	2 000,00 €	12	24 000 €
Marché 2016/03			
Contrôles périodiques Installation	70,00 €	26	1 820 €
Marché 2016/04			
Analyses Eaux et Composts	1 500,00 €	12	18 000 €
Marché 2018/01			
Traitement Refus TMB à l'ISDND BL		12 500	1 165 625 €
Convention avec le SIVERT EST ANJOU			
Traitement OMR à l'UVE LASSE		2 000	165 200 €
Marché 2019/01 - Lot 1			
Traitement OMR à l'UVE ALCEA		7 000	668 710 €
Marché 2019/01 - Lot 2			
Traitement OMR à l'UVE ALCEA		7 000	668 710 €
Marché 2019/01 - Lot 3			
Traitement OMR à l'ISDND BL		2 000	196 500 €
Marché 2019/10			
Traitement lixiviats ISDND	13 000,00 €	12	156 000 €
Marché 2020/07			
Traitement jus de process TMB	8 500,00 €	12	102 000 €
	TOTAL TRAITEMENT		3 440 815,00 €
	TOTAL TGAP & TAXE COMMUNALE		605 750,00 €
	TOTAL EMPRUNT		751 400,02 €
	TOTAL OMR		4 797 965,02 €

En matière de tri des déchets recyclables :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
Marché 2018/02 bis - Lot2			
Exploitation CdT SLDA		8 205	1 966 985 €
Marché 2018/02 bis - Lot3			
Tri simplifié Multimatériaux		6 146	1 320 626 €
Emprunt 300K€ (parts sociales SPL)			
Crédit Mutuel	2,19 €	14 351	31 451 €
	TOTAL TRI EMBALLAGES		1 966 984,65 €
	TOTAL TRI MULTIMATERIAUX		1 320 626,00 €
	TOTAL EMPRUNT		283 591,09 €
	TOTAL TRI		3 571 201,74 €

En matière de gestion des refus du tri des déchets recyclables :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
Marché 2018/02 bis - Lot4			
Préparation des refus en CSR		3 793	382 472 €
	TOTAL REFUS DE TRI		382 472,10 €

En matière de transferts et de transports :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
Exploitation Saint Germain			
Entretien du site	21 000,00 €	1	21 000 €
Marché 2016/01			
Exploitation Centre de transfert	6 500,00 €	12	78 000 €
Marché 2016/03			
Contrôles périodiques Installation	2 000,00 €	1	2 000 €
Marché 2007/08			
Centre de transfert TMB Bourgneuf		1 234	29 616 €
Marché 2019/03			
Centre de transfert Montilliers		1 753	76 234 €
Marché 2019/02			
Transport OMR			245 549 €
<i>Vers TMB depuis St Germain</i>			84 885 €
<i>Vers TMB depuis Montilliers</i>			2 045 €
<i>Vers BL CT depuis St Germain</i>			19 431 €
<i>Vers ALCEA depuis St Germain</i>			111 338 €
<i>Vers Lasse depuis Montilliers</i>			27 850 €

Marché 2018/02 bis - Lot1

Transport CS	189 896 €
<i>Depuis TMB Bourgneuf vers SLDA</i>	70 488 €
<i>Depuis Montilliers vers Cormier</i>	20 767 €
<i>Depuis Saint Germain vers SLDA</i>	98 642 €

Marché 2018/01

Refus de la TMB Bourgneuf	85 156 €
---------------------------	----------

TOTAL TRANSFERT	206 850,00 €
TOTAL TRANSPORT	520 600,50 €

TOTAL TRANSFERT/TRANSPORT	727 450,50 €
----------------------------------	---------------------

Monsieur le Président donne une traduction plus concrète des coûts du service public que les masses globales. Ainsi :

- ❖ *Le traitement des ordures ménagères résiduelles c'est 14,21 € par habitant et par an, soit 1,18 € par mois pour chaque habitant de Valor3e.*
- ❖ *Le tri de déchets ménagers recyclables c'est 10,57 € par habitant et par an, soit 3 centimes par jour pour chaque habitant de Valor3e.*
- ❖ *La gestion des refus de tri, cela représente 1,13 € par habitant et par an, soit 9 centimes par mois pour chaque habitant de Valor3e.*
- ❖ *Pour le tri des déchets recyclables en incluant la gestion des refus de tri cela fait au total 11,7 € par habitant et pour l'année entière. Pour assurer la gestion de la compétence Tri des déchets recyclables Valor3e consacre moins d'un euro par mois et par habitant !*
- ❖ *Pour les transferts/transports cela fait une dépense de 2,15 € par habitant pour l'année.*
- ❖ *Au global, Valor3e c'est plus de 10 millions d'euros par an en charge de fonctionnement, mais cela représente une dépense par habitant de 2,55 € par mois pour assurer le tri, le transfert, le transport, le traitement des ordures ménagères résiduelles. Le syndicat Savoie Déchets (équivalent en termes de compétences), c'est 3,24€ par mois et par habitant.*

Charges financières et dettes

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

Pour 2021, il est prévu la somme de 910 000 euros. Cette enveloppe financière sert à rembourser les divers emprunts contractés pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables.

Les intérêts de la dette sont estimés à 205 000 euros pour l'année 2021. La faiblesse des taux d'intérêts est depuis plusieurs années favorable à Valor3e. Les emprunts à taux variable se limitent désormais à payer comme intérêts la seule marge bancaire.

La gestion active de la dette conduite sur les derniers exercices comptables a permis de réduire la dépendance financière de Valor3e par rapport aux établissements bancaires.

Cette illustration représente le montant annuel du capital à rembourser pour les ordures ménagères résiduelles :



Le tableau ci-dessous présente le montant annuel de la dette à rembourser pour les déchets ménagers recyclables :



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts de Valor3e :

Banque	Montant emprunté	Taux	Année début	Année fin	CRD au 01/01/2020	CRD au 01/01/2021	CRD au 01/01/2022
CACIB	9 000 K€	TF 3,28%	2010	2030	5 556 066,42 €	5 117 547,19 €	4 664 466,66 €
ARKEA	2 500 K€	TV Euribor 3m + 0,69 de marge	2011	2031	1 582 907,41 €	1 462 077,40 €	1 338 286,81 €
CAISSE D'EPARGNE	3 000 K€	TF 3,28%	2013	2023	972 366,35 €	673 176,71 €	373 987,07 €
CREDIT MUTUEL	300 K€	TF 0,93%	2018	2028	271 238,45 €	242 208,48 €	212 907,58 €

Le cours moyen du taux euribor 3 mois est de - 0,50 % sur novembre 2020.

Investissements à venir

Sans investissement majeur, le budget d'investissement de Valor3e est relativement stable d'année en année. La principale dépense est naturellement le remboursement du capital des emprunts contractés lors des travaux de construction des équipements. Cela représente environ 900 000 à un million d'euros par an.

A côté de ces sommes, les dépenses d'équipements viennent se rajouter selon un prévisionnel global qui est très souple et s'adapte surtout selon les contraintes d'exploitation rencontrées. Ainsi, par souci de souplesse, d'efficacité et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture de travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e et pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, sont ouverts :

- 50 000 € sur l'opération 100 « Etudes et Programmation »
- 80 000 € sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges »
- 30 000 € sur l'opération 104 « Centre de transfert Saint-Germain-sur-Moine »
- 30 000 € sur l'opération 105 « Siège de Valor3e »
- 120 000 € sur l'opération 106 « Centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels »

Les recettes du Syndicat

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée et une participation selon le nombre d'habitants pour les charges générales.

Les tarifs ont été précédemment adoptés lors du dernier Comité Syndical, c'est-à-dire le 17 décembre 2020.

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Pour 2021, cet emprunt est de 10 000 euros.

Au final, le budget primitif 2021 du syndicat Mixte Valor3e se résume par les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 220 000 €	10 315 000 €	11 535 000 €
RECETTES	1 220 000 €	10 315 000 €	11 535 000 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- **d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2021,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

6 - MARCHES PUBLICS - LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC GLOBAL SUR PERFORMANCES

En juin 2022 l'exploitation de l'usine de tri compostage arrivera à son terme après un marché d'une durée d'exploitation de 10 ans. Il est donc nécessaire de prévoir la consultation des entreprises pour un nouveau marché public.

En raison des enjeux inhérents à l'exploitation d'un tel équipement, et de l'évolution normative concernant les installations classées pour la protection de l'environnement il apparaît judicieux de lancer un marché public global sur performances. Selon le code de la commande publique, un marché public global sur performances a pour objet de permettre aux acheteurs publics d'associer l'exploitation et la maintenance à la phase de réalisation ou à la conception-réalisation afin de remplir des objectifs chiffrés de performances.

Les objectifs de performances doivent être mesurables et sont définis notamment en terme de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Après une décennie d'exploitation, l'usine de Bourgneuf-en-Mauges va nécessiter des travaux d'adaptation, de modification, et d'amélioration pour remplir son objectif principal qui reste le même : Assurer un traitement des ordures ménagères résiduelles par un process de valorisation biologique des éléments fermentescibles.

Les principaux travaux envisagés sont :

- La séparation des flux entre les refus primaires et les refus d'affinage,
- L'optimisation des transferts des emballages
- Le stockage du compost
- Le renforcement de la valorisation matière

Le contexte actuel d'évolution des normes en matière de valorisation biologique et des composts issus d'ordures ménagères résiduelles oblige à la prudence pour éviter la passation d'un marché public qui deviendra obsolète d'ici son démarrage. C'est pourquoi, pour anticiper cette situation, il est d'ores et déjà prévu de demander aux futurs candidats de présenter dans leur offre les impacts

sur leurs éléments techniques et financiers. Une clause obligatoire de revoyure sera mise en œuvre pour protéger le syndicat face aux évolutions potentielles.

Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

- *Un décret portant sur les matières fertilisantes entrant en tant que supports de culture pourrait restreindre très fortement les possibilités de fabrication et de distribution des composts issus des déchets qu'ils soient des composts issus d'ordures ménagères ou des déchets verts. Ce même décret rendra également caduque l'épandage des boues des stations d'épuration rurales de petite dimensions. Ce projet de décret interroge sur le devenir des équipements de tri-compostage alors que ces derniers sont un maillon essentiel pour réduire les tonnages à traiter.*
- *Un second décret sur le tri à la source de bio-déchets justifie l'étude globale que va lancer Valor3e puisque tous les équipements nécessitant une évolution substantielle des autorisations d'exploiter devront justifier d'une politique en faveur des bio-déchets.*

Globalement cette consultation aura les caractéristiques suivantes :

- Le marché est un marché public global de performances tel que régi par le code de la commande publique ;
- Le marché regroupera les missions de conception, de construction et d'exploitation-maintenance de l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges ;
- La durée du marché est une durée ferme jusqu'au 31 décembre 2026 avec ensuite deux reconductions potentielles d'une année chacune ;
- L'attribution de ce marché prendra la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation ;
- Le marché est un marché formalisé ;
- Une clause de revoyure sera insérée pour anticiper les évolutions à venir en matière de valorisation biologique des ordures ménagères ;
- La publicité sera faite auprès du BOAMP et du JOUE ;
- La consultation sera dématérialisée sur la plateforme www.e-marchespublic.com ;
- Une prime de 12 000 € HT sera versée aux candidats qui auront déposé une offre finale ;
- Le nombre maximal de candidats admis à déposer une offre initiale est de quatre.

L'ensemble des critères de classement des candidatures et des offres seront déterminés dans les documents de la consultation.

Pour mener la phase de négociation avec les candidats retenus, une commission ad-hoc dénommée « Commission de négociation » sera spécifiquement créée par une délibération qui sera prise ultérieurement.

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de valider les principales caractéristiques de la consultation des entreprises mise en place.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- d'approuver le principe d'une consultation pour le renouvellement de l'exploitation de Bourgneuf-en-Mauges via un marché public global sur performances,
- de valider les caractéristiques essentielles de la consultation précédemment indiquées,
- de mandater le Président pour qu'il procède à la publicité de ce marché,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Vu l'absentéisme de ce matin, Monsieur le Président propose de faire un sondage pour savoir si les Comités Syndicaux doivent être maintenus sur ce créneau-là.

La date de la prochaine réunion du Comité Syndical est fixée le jeudi 20 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 10h20.

Le Président,
Cédric VAN VOOREN



Le Secrétaire de Séance,
Xavier RINEAU



A l'issue du Comité syndical dans sa partie formalisée, une présentation du bilan 2020 et de la dernière campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles est faite.

Durant cette présentation, les membres du Comité Syndical reconnaissent l'important besoin de communication pour améliorer le geste de tri, le respect des consignes de collectes.

A la toute fin de la réunion, Monsieur PITON rappelle la nécessité de travailler sur la transition de Saint-Laurent-des-Autels pour accompagner sa prochaine fermeture afin de maintenir une activité pour AGIREC. Monsieur le Président explique que justement Valor3e a lancé depuis une année une étude pour être force de proposition mais qu'il appartiendra à la structure de faire ses choix pour assurer sa pérennité en développant les nouvelles compétences ou offrir de nouveaux services qu'elle souhaite. Les collectivités publiques doivent être dans leur rôle d'accompagnement et de facilitateur mais ne pourront pas être décideurs à la place des dirigeants d'AGIREC.

Jean-François BAZIN	Isabelle BILLET	Anne-Rachel BODEREAU
David BOUDAUD	Philippe BRETAUDEAU 	Christine DECAENS 
William DUCHIER	Stéphane ENTEME 	Danièle GADAIS 
Marie-Christine GALY 	Chantal GOURDON	Isabelle HAIE 
Claude HERVE	Annick JEANNETEAU 	Christian LAURENDEAU 
Christian LUNEAU	Agnès PARAGOT 	Christophe PIET 
Gilles PITON 		